

PROGRAMME DE FORMATION

TITRE PROFESSIONNEL

GRAPHISTE

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, SELFORME assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

SELFORME et le centre de formation organiseront le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **TITRE PROFESSIONNEL GRAPHISTE**.

Le graphiste conçoit et réalise des supports de communication visuelle pour différents médias, destinés à l'impression ou numériques. Son objectif est de créer des designs qui attirent l'attention, correspondent aux objectifs commerciaux du client et transmettent des messages clairs aux publics cibles.

Le graphiste analyse les demandes clients pour en comprendre les finalités, les publics cibles, les délais et les aspects techniques. Il propose ensuite des solutions créatives et adaptées, en tenant compte des objectifs du client, des contraintes techniques et des tendances du marché. Lors de l'analyse de la demande du client, il prend en compte d'éventuelles situations de handicap du public cible et adapte si nécessaire ses choix de conception aux besoins spécifiques.

Il réalise ensuite les supports de communication, en utilisant des logiciels de création graphique et en intégrant des éléments textuels, visuels et sonores. Il suit les projets et coordonne le travail des différents intervenants (clients, chefs de projet, imprimeurs, etc.). Il veille au respect des normes de qualité et des délais impartis. Il optimise les ressources et intègre les principes de l'éco-conception et du développement durable lors de la réalisation des supports de communication ; il peut être amené à informer et sensibiliser le client sur les conséquences environnementales des choix techniques de production.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi. Arrêté du 21 juillet 2016 définissant les conditions d'agrément des organismes.

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

- Être titulaire du brevet ou d'un diplôme de niveau 4
- Valider les épreuves de sélection

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL GRAPHISTE** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL GRAPHISTE**, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

La formation au **TITRE PROFESSIONNEL GRAPHISTE** s'étend sur **532H**. Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces formations à distance permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.
- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.
- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Elles reposent sur :



- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.

- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage synchrone et asynchrone :

- Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Matthieu Caffin - matthieu-caffin@selforme.com

Juliette Wrobel Hermosa – juliette-wrobel-hermosa@selforme.com

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile.

Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.



- Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

Contenu pédagogique

La progression pédagogique se fera sur la base du programme ci-après en lien avec le référentiel

CCP1 : CONCEVOIR ET REALISER DES COMPOSITIONS GRAPHIQUES

1. Appliquer et intégrer des techniques simples de mise en page et illustration
2. Mener une veille créative et artistique
3. Appliquer et intégrer des techniques avancées de mise en page et illustration

CCP2 : DEVELOPPER DES SOLUTIONS VISUELLES INNOVANTES ET MULTIMEDIA

4. Concevoir des designs pour du packaging, des publicités sur le lieu de vente (PLV) et des éléments de signalétique
5. Créer des contenus en motion design et vidéo
6. Mener une veille technologique et s'adapter aux innovations

CCP3 : GERER ET COORDONNER DES PROJETS DE COMMUNICATION VISUELLE

7. Comprendre et traduire les besoins clients
8. Gérer un projet de communication visuelle en collaboration avec les clients, les prestataires et les partenaires
9. Assurer le suivi technique et la qualité des livrables

Modalités des certifications

L'obtention du **TITRE PROFESSIONNEL GRAPHISTE** se caractérise par les éléments suivants :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	CCP
EPREUVE 1	Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s), entretien final b) D'un dossier professionnel faisant état des pratiques professionnelles du candidat c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le ministère du travail	CCP 1 CCP 2 CCP 3

